



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

D - 20070384

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

***Association Stade Bordelais. Subvention d'équipement 2007.
Convention de participation financière de la Ville. Adoption.
Autorisation.***

M. Joël QUANCARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association STADE BORDELAIS bénéficie des installations du domaine sportif de SAINTE GERMAINE, sis au Bouscat.

Ce complexe sportif est constitué d'un grand terrain de jeu pour le football et le rugby, d'un ensemble de terrains de tennis, d'un club house et de locaux techniques.

Depuis quelques années, l'association a entrepris de réaliser un programme de remise à niveau des installations pour les adapter aux normes de sécurité ou pour les rénover.

Pour 2007, les responsables de l'association prévoient de réaliser les travaux ou aménagements suivants :

- Réfection de l'étanchéité du club house
- Traitement des boiseries extérieures du club house

Pour un montant global estimé à 58 682,68 €uros détaillé en annexe n°1.

Le Stade Bordelais n'étant pas en capacité de supporter la charge financière de ces travaux, la Ville a été sollicité pour allouer une subvention d'équipement d'un montant de 50 000,00 €uros, déjà prévu au budget primitif 2007, voté lors du conseil municipal du 18 décembre 2006.

Comme vous le savez, le Stade Bordelais est une association qui participe activement au développement du sport et de l'animation bordelais. En juin 2006, il comptait 1 934 licenciés au sein de ses six différentes sections sportives.

Afin d'accompagner les activités de ce club, il paraît opportun d'accéder favorablement à cette demande.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- Verser une subvention de 50 000 €uros à l'association Stade Bordelais dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts au budget de la ville, pour l'exercice en cours :
 - Fonction 4 : Sports et Jeunesse
 - Sous Fonction 41 : Sports
 - Rubrique 412 : Stades
 - Nature : 2042

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Joël QUANCARD
Adjoint au Maire

TRAVAUX DE RENOVATION

DU COMPLEXE SPORTIF SAINTE GERMAINE

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

L'association STADE BORDELAIS dispose des installations du Complexe Sportif de SAINTE GERMAINE au BOUSCAT.

Considérant que l'Association STADE BORDELAIS, forte de 1 934 licenciés (saison 2005/2006) exerce ses activités dans le domaine sportif qui entre dans le champ des compétences de la Ville de Bordeaux.

Considérant que certains équipements et infrastructures qui composent le Complexe Sportif nécessitent une rénovation complète et qu'un programme de travaux a été établi.

Il est convenu ce qui suit :

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire M. Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du..... et reçue en Préfecture de la Gironde le.....

Et

L'association Stade Bordelais représentée par son Président M. Philippe MOULIA, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du

ARTICLE 1 – OBJET : Dans le cadre de l'opération de rénovation du Complexe Sportif de Sainte -Germaine, au Bouscat, la Ville de Bordeaux apportera son concours en attribuant une subvention d'équipement de 50 000 ,00 €uros afin de réaliser les travaux détaillés en annexe 1 et selon le plan de financement en annexe 2.

ARTICLE 2 – MAITRISE D'OUVRAGE : Il est expressément convenu que le Stade Bordelais assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. A ce titre, il assurera toutes les obligations relatives à cette charge.

Par les présentes, le Stade Bordelais dégage la Ville de Bordeaux de toutes actions qu'elle pourrait avoir à connaître en cas de litiges, dommages ou recherches en responsabilité.

ARTICLE 3 – CHARGES ET CONDITIONS : Le Stade Bordelais s'engage à ouvrir un compte spécial affecté exclusivement à cette opération. Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, l'association fournira tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

ARTICLE 4 – VERSEMENT DES FONDS : La Ville de Bordeaux procèdera au versement d'une subvention d'équipement s'élevant à 50 000,00 €uros sur présentation d'un état récapitulatif certifié conforme par Monsieur Philippe MOULIA, Président et des factures y relatives.

ARTICLE 5 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT : Les frais éventuels des présentes sont à la charge de l'Association.

ARTICLE 6 – ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- Rue Ferdinand de Lesseps – 33110 Le Bouscat pour le STADE BORDELAIS.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le Stade Bordelais Le Président
---------------------------	-----------------------------------------

Alain JUPPÉ

Philippe MOULIA

Annexe 2
Stade Sainte Germain
Plan de Financement travaux 2007

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	49 065,79 €	Ville de Bordeaux (Subvention)	50 000,00 €
TVA à 19,60%	<u>9 616,90 €</u>	Stade Bordelais	<u>8 682,68 €</u>
Total	58 682,68 €	Total	58 682,68 €